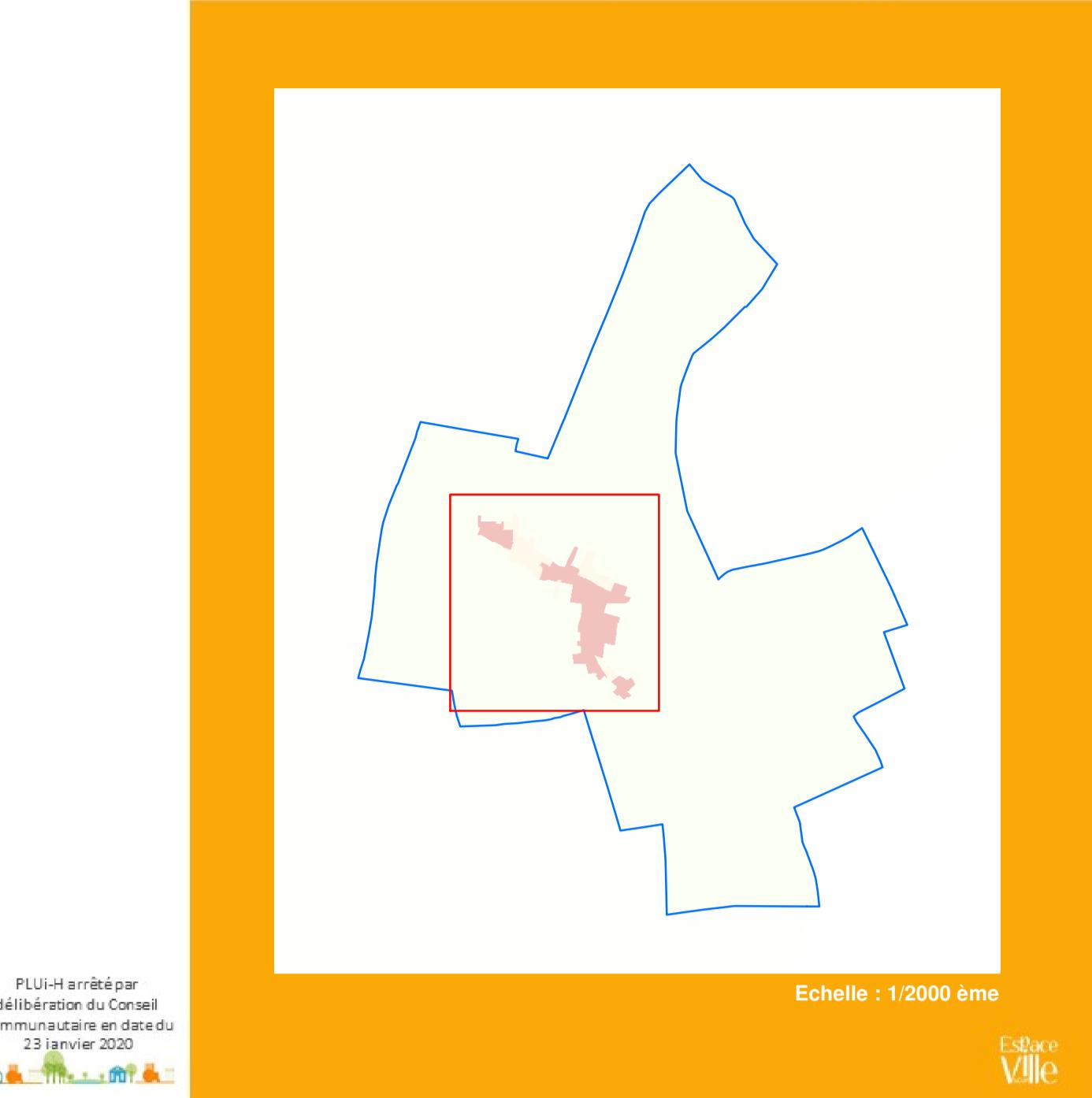
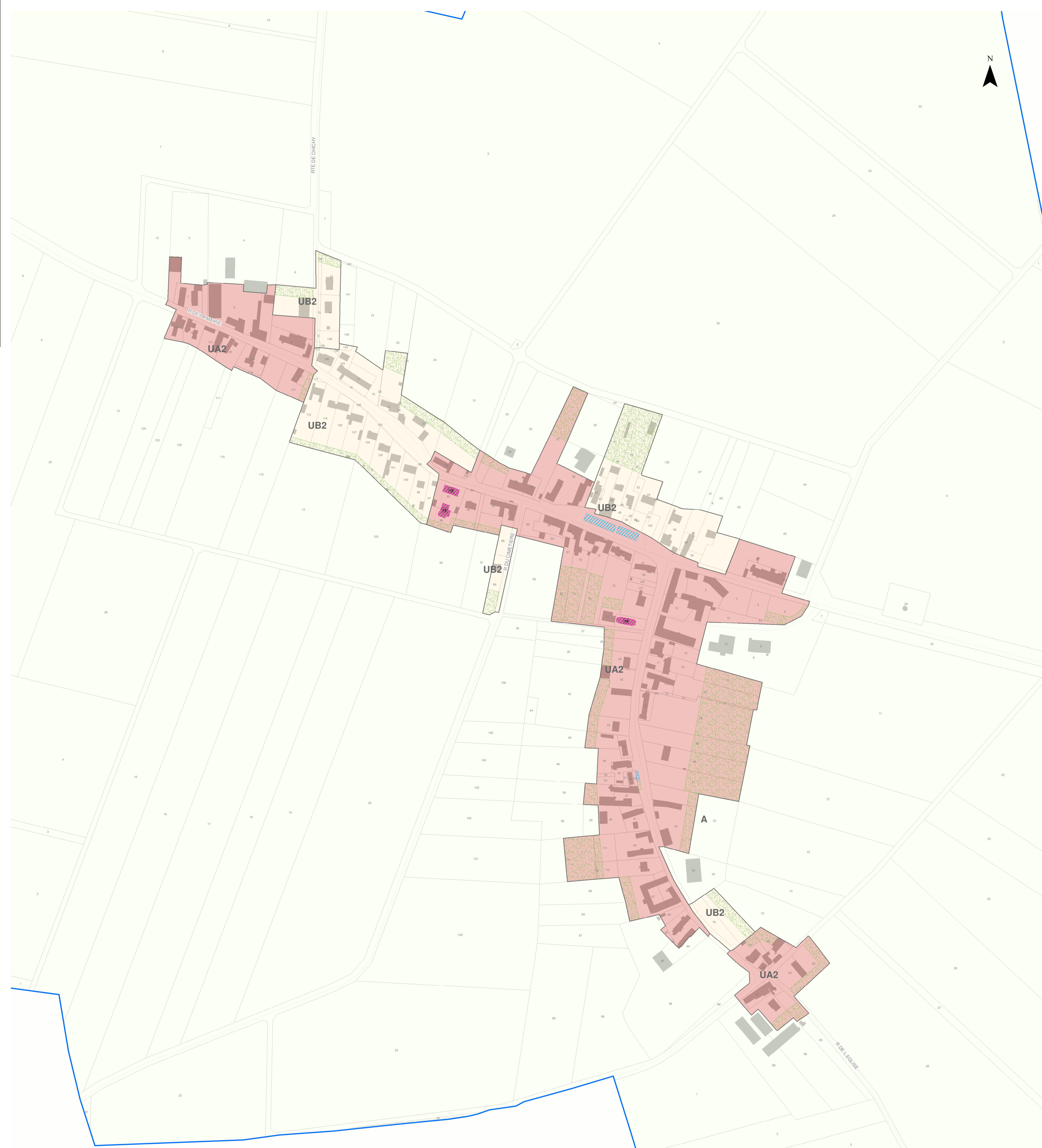


6.5.a Bucy-le-Roi Bourg



Le Bourg

200 100 0 200 Mètres



Légende

Contexte

- Limite de commune (Blue line)
- Limite de parcelle (White line)
- Bâti (Grey shading)

Zonage

- Limite de zone (White line)
- UA : Centres-bourgs et centres-villages
- UB : Secteurs résidentiels
- UA2

- UH : Hameaux
- UE : Équipements
- UM : Militaire
- UAE : Activités économiques

1AU : Zones ouvertes à l'urbanisation à vocation dominante de logements
2AU : Zones fermées à l'urbanisation à vocation dominante de logements
1AUe : Zones ouverte à l'urbanisation à vocation d'équipements collectifs
2AUe : Zones fermées à l'urbanisation à vocation d'équipements collectifs
1AUe : Zones ouvertes à l'urbanisation à vocation dominante d'activités économiques
2AUe : Zones fermées à l'urbanisation à vocation dominante d'activités économiques

A : Agricole et Secteurs de Taille Et de Capacité Limitée (STECAL) en zone agricole
(A, A1, A1a, A2, A2a, A3, A3a, A4, A4a)

N : Naturelle et Secteurs de Taille Et de Capacité Limitée (STEICAL) en zone naturelle
(N, Nh, Nm)

Emplacement réservé

Emplacement réservé inscrit au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

Secteur de projet

Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du Code de l'urbanisme

Implantation spécifique

Bandes d'inconstructibilité de part et d'autre de l'axe des voies au titre de l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme

Limite du retrait imposé par rapport aux voies ferrées (cf. 5. Règlement)

Changement de destination

Bâtiment agricole susceptible d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme

Mixité fonctionnelle à protéger

Linéaire de diversité commerciale identifié au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme

Protection du patrimoine bâti

Élement bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Mare identifiée au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Prise en compte des risques et préservation des ressources

Perimètre de protection des points de captage d'eau potable

Perimètre de protection des risques sanitaires (bâtiment d'élevage)

Perimètre de protection des risques technologiques

Trame verte et bleue

Site Natura 2000

Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme

Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Espace paysager sportif et de loisir protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Corridor écologique identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Cours d'eau identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Zone humide à forte probabilité identifiée par le SAGE au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Mare, bassin, étang et plan d'eau identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme